

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE SUIVI

DU 04 MARS 2014

Lieu : Salle des réunions GOETZ du Secrétariat Technique

Présidence : Simon TUMA-WAKU, Président de la Commission

Présences :

- Simon TUMA-WAKU, Président
- KASSONGO Bin Nassor , TFM
- Albert KABUYA, Société Civile
- Jacques BAKULU, Société Civile
- Eddie N'sa, Ministère de l'Environnement
- Patrick KIHANGA, Ministère du Plan
- Honoré NTAMBO, Ministère des Hydrocarbures
- Jean Jacques KAYEMBE, Secrétariat Technique
- Franck NZIRA, Secrétariat Technique
- Liévin MUTOMBO, Secrétariat Technique

Ordre du jour : Analyse des mesures correctives du Conseil d'Administration

La République Démocratique du Congo a publié son Rapport ITIE 2011 pour les secteurs des mines et des hydrocarbures. Les Règles ITIE 2011 exigent qu'après leur publication, les Rapports ITIE soient débattus publiquement par toutes les parties prenantes. Après le débat public sur la qualité du Rapport qui a eu lieu à l'Atelier de Lubumbashi, la Commission Technique de Suivi s'est réunie pour analyser la conformité aux mesures correctives proposées par le Conseil d'Administration.

Après analyse, la Commission a convenu que les six exigences sur lesquelles portaient ces mesures correctives sont **satisfaites**. Il s'agit des exigences **9, 11, 12, 13, 14 et 15**.





Ces six exigences sont également satisfaites au regard des recommandations du Validateur contenues dans le Rapport 2010, et aussi au regard des sept (7) Eléments de préparation de l'examen du Secrétariat International consignés dans sa lettre du 31 janvier 2014 adressée au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

L'analyse complète et détaillée des mesures correctives se trouve dans la **Note Complémentaire du Comité Exécutif au Rapport ITIE-RDC 2011** en annexe du présent PV.

Cette Note donne les détails sur :

- les Exigences ;
- les Avis et Recommandations du Validateur 2010 ;
- les Mesures Correctives du Conseil d'Administration ;
- les Eléments de préparation de l'examen du Secrétariat International ;
- les Avis des Parties Prenantes ;
- les Améliorations et
- les Avis de la Commission Technique.

La Note donne également les éléments de réponse aux préoccupations de la Société Civile contenues dans sa Déclaration finale sur l'évaluation du processus ITIE en RDC qui dit, notamment :

«**La qualité du Rapport ITIE RDC 2011** est satisfaisante. Cependant, les points suivants méritent des améliorations :

- Signature du protocole entre le gouvernement et les entreprises qui n'ont pas produit des preuves d'audit ou de déclarations certifiées;
- Clarification du régime fiscal qui régit SICOMINES ;
- Compléter les critères de sélection des compagnies et de certains flux en rapport avec la définition du périmètre ;
- Expliquer pourquoi COHYDRO a été dispensé de déclarer la part de dividendes à verser à l'Etat. »

Cependant, la Commission constate que deux Entreprises Etatiques (SAKIMA et SCMK-Mn) n'ont pas fourni les preuves de certification de leurs déclarations à



l'ITIE. Ainsi, elle recommande au Comité Exécutif d'obtenir l'engagement formel du Gouvernement de faire certifier les déclarations de ces deux Entreprises par l'IGF dans un plus bref délai.

Commencée à 14 heures, la séance est levée à 16 heures.

Fait à Kinshasa le 04/03/2014

Liévin MUTOMBO

Rapporteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Liévin MUTOMBO".